



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2024

Le mardi 8 octobre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mercredi 2 octobre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
59	2	9	8

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BEY, M. BORGEOU, M. BOURGEOIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Excusés : M. HARMEL, M. ARMETTA.

Absents : M. AKHLAFA, M. de LEMPS, M. DUPONT Noël, M. ISSARTEL, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN.

Pouvoirs : Mme ANTUNES (pouvoir à Mme PITTI), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), Mme SERRE (pouvoir à M. THOMASSET), Mme VOLAN (pouvoir à Mme BEY).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Dominique BEY, Secrétaire de séance.

Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) - Remplacement d'un délégué titulaire de Haut-Bugey Agglomération.

Rapporteur : M. MOURLEVAT

Depuis le 1^{er} janvier 2018 Haut-Bugey Agglomération (HBA) adhère au Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) dont l'objet est de préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques, prévenir les inondations ainsi qu'assurer la gestion intégrée de l'eau naturelle à l'échelle des bassins versants de son territoire par la mise en œuvre de missions liées, entre autres, à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI).

Les statuts du SR3A prévoient en leur article 7 la composition du comité syndical au sein duquel HBA est représentée par 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants, qui ont été désignés par délibération du 23 juillet 2020.

Par courrier du 5 septembre 2024, M. Jean-Pierre DUPARCHY, délégué titulaire de HBA au SR3A, a souhaité, pour des raisons personnelles, démissionner de cette représentation. Aussi, il convient de procéder à son remplacement.

Conformément à l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ».

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote pour la nomination des délégués pour siéger au sein du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents, doit se faire au scrutin secret.

Après appel à candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller à l'appel de son nom, remet fermé, dans l'urne, son bulletin de vote.

Candidat :

- M. Fabrice MONACI

- Par 67 voix pour, M. Fabrice MONACI est déclaré délégué titulaire de Haut-Bugey Agglomération pour siéger au sein du Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A).

Cette désignation est valable pour la durée du mandat de l'Assemblée.

Fait à Oyonnax, le 9 octobre 2024.

Le Président,



A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a large, stylized flourish.



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) -
Remplacement d'un délégué titulaire de Haut-Bugey Agglomération.

.....

Date de décision: 08/10/2024

Date de réception de l'accusé 10/10/2024
de réception :

.....

Numéro de l'acte : 081024_2024114

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241008-081024_2024114-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1
Institutions et vie politique
Election executif

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....

Nom du fichier : 4-SR3A-remplacement-delegue-tit.pdf (99_DE-001-200042935-
20241008-081024_2024114-DE-1-1_1.pdf)